

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-004/PR/SES exécutoire le Budget Prévisionnel 2025 de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sport.

n° 2025-004/PR/SES

Ministère
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication
4 février 2025

Numéro JO
n° 01 du 15/01/2025

Date du numéro
15 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°49/AN/94/3ème L portant Création d'un établissement sportif public dénommé "Stade Al Hadji Hassan Gouled Aptidon"

VULa Loi n°155/AN/06/5ème L du 23 juillet 2006 portant création d'un Fonds pour la Jeunesse, les Sports et les Loisirs

VULa Loi n°178/AN/06/5ème L du 3 mai 2007 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives

VULa Loi n°217/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant orientation de la politique Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

VULa Loi rectificative n°151/AN/11/6ème L du 8 août 2012 portant organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

VULa Loi n°56/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs

VULa Loi n°139/AN/21/8ème L relative à la restructuration des établissements publics administratifs

VULa Loi n°09/AN/23/9ème L du 24/07/2023 portant création de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sport

VULe Décret n°2001-12/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VULe Décret n°2010-41/PR/MEFPCP du 24 mars 2010 portant régime juridique applicable aux agents comptables des entreprises et établissements publics

VULe Décret n°2006-0152/PR/MJSLT du 05 juillet 2006 portant création d'un Comité National Olympique Sportif Djiboutien (CNOSD)

VULe Décret n°2010-41/PR/MEFPCP du 24 mars 2010 portant régime juridique applicable aux agents comptables des entreprises et établissements publics

VULe Décret n°2011-055/PR/MJSLT du 25 avril 2011 portant organisation et fonctionnement de l'Institut National de Formation Sportive

VULe Décret n°2014-270/PR/SEJS portant statut des sportifs de haut niveau

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Procès-verbal de la réunion du Dimanche 24 novembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2025 de l'Agence Nationale pour la Promotion du Sport s'élève à un montant global de 136 410 860 FDJ

-
- Budget investissement pour un montant de : 31 459 000 FDJ – Budget fonctionnement pour un montant de : 104 951 860 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 05 Janvier 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH